VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM.TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014	Délibération N°2014 / 37

Développement Economique et Insertion par l'Emploi de la Ville d'AJACCIO, programmation 2014. Demande de financement du Fonds Social Européen.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Service de Développement Economique et d'Insertion de la Ville d'Ajaccio, par le biais de son Plan Local pour l'insertion et l'Emploi (PLIE), a la possibilité de demander le soutien du FSE pour des opérations spécifiques d'animation et d'accompagnement.

Une des opérations susceptibles d'être financées dans ce cadre concerne la mise en oeuvre généralisée de la clause d'insertion sociale à l'ensemble des marchés publics de la ville afin de favoriser la découverte des métiers par des publics en difficulté et leur insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire de la commune. Le PLIE est chargé de cette mise en œuvre. Il s'attache également à favoriser le développement de marchés publics dont l'objet même est l'insertion (article 30 du Code des Marchés Publics) comme, par exemple le marché en cours de rénovation de l'église St Erasme, monument classé ayant permis la création d'un chantier d'insertion et la mise en place de formation qualifiante pour une douzaine de bénéficiaires.

Cette action « clause d'insertion sociale » est évaluée à 71 213.70 €. Elle devrait concerner, en suivi toute l'année, entre 15 et 25 participants du PLIE pour lesquels une solution pérenne vers l'emploi sera recherchée et entre 150 à 200 personnes qui recevront une information sur les métiers concernés par les différents marchés « clausés ». Elle relève bien des actions susceptibles d'être financées par le Fonds Social Européen, dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE, axe 3 : « renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations » à hauteur de 50%, soit une participation financière attendue de 35 605.85 €, étant précisé que les crédits seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2014, fonction 90, chapitre 011.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Cannes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville et en mettant en avant des filières de métiers porteurs d'avenir pour les jeunes en recherche d'orientation professionnelle,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- d'adopter le plan de financement de l'action du PLIE d'animation et d'accompagnement dans le cadre du suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et de développement des marchés publics ayant pour objet même l'insertion ainsi qu'il suit, étant précisé que les crédits seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2014, fonction 90, chapitre 011 et que ces crédits ne sont pas mobilisés ni mobilisables en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

Montant de l'action d'animation et d'accompagnement	Participation FSE 50%	Participation VILLE 50%
71 213.70 €	**35 605.85 €**	**35 605.85 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation du Fonds Social Européen (FSE) telle que définie ci-dessus.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur François PIERI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l 'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique d'insertion par l'activité économique en mettant notamment en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics, plus particulièrement ceux concernant les marchés situés dans le secteur des Cannes – Salines mais également l'ensemble des marchés de la Ville et en mettant en avant des filières de métiers porteurs d'avenir pour les jeunes en recherche d'orientation professionnelle,
- que le dispositif PLIE est un des outils qui peut conforter cette politique,
- l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 Février 2014 ;

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

le plan de financement de l'action du PLIE d'animation et d'accompagnement dans le cadre du suivi de la clause d'insertion sociale dans les marchés publics et de développement des marchés publics ayant pour objet même l'insertion ainsi qu'il suit, étant précisé que les crédits seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2014, fonction 90, chapitre 011 et que ces crédits ne sont pas mobilisés ni mobilisables en contrepartie d'une aide communautaire autre que celle relative à la présente opération.

Montant de l'action d'animation et d'accompagnement	Participation FSE 50%	Participation VILLE 50%
71 213.70 €	35 605.85 €	35 605.85 €

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à solliciter la participation du Fonds Social Européen (FSE) telle que définie ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014